



## **Concevoir et conduire des projets artistiques partout, pour tous**

### **Candidatures 2019/2020**

L'Institut des Beaux-Arts de Marseille ouvre un certificat de formation de plasticiens intervenants. Il dispense un enseignement riche des pratiques et d'une expérience de plus de 30 ans de ses Ateliers publics à destination de publics de tous âges, milieux sociaux, professionnels et culturels.

### **Qui peut se former ?**

Le CFPI est ouvert aux artistes plasticien-ne-s et designers, jeunes diplômé-e-s ou confirmé-e-s, titulaires d'un DNA (Diplôme National d'Art - ou précédemment DNAP ou DNAT) ou d'un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique). Véritable valeur ajoutée à la pratique artistique, cette formation permet d'acquérir les outils nécessaires pour concevoir des projets artistiques et proposer des interventions adaptées à des publics variés : milieu scolaire, périscolaire, hospitalier, handicap, champ social, carcéral, etc.

### **Ouverture des candidatures**

**1<sup>er</sup> AOÛT 2019**

(Cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du courrier électronique)

### **Clôture des candidatures**

**20 SEPTEMBRE 2019**

### **Résultats des admissions**

**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019**

### **Rentrée 2019/2020**

**7 OCTOBRE 2019**

Sélection des candidats sur dossier à télécharger sur : [www.esadmm.fr/cfpi](http://www.esadmm.fr/cfpi)

## Pièces à fournir

- Curriculum vitae
- Copie du dernier diplôme obtenu (DNA, DNAP, DNAT, ou DNSEP)
- Lettre de motivation
- Dossier personnel du travail artistique
- Extrait de casier judiciaire bulletin n°3
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Fiche de candidature complétée (à télécharger)
- Photo d'identité

Dossier à transmettre à l'Institut des Beaux-Arts de Marseille  
par courrier **et** par mail

Les Beaux-Arts de Marseille — ESADMM  
Institut des Beaux-Arts  
184 avenue de Luminy  
13288 Marseille cedex 9  
T : 04 91 82 83 35 — [iba@esadmm.fr](mailto:iba@esadmm.fr) — [www.esadmm.fr](http://www.esadmm.fr)

## Tarifs

Demandeur	Individuel	Formation continue
Union Européenne	500,00€	1 500,00€
Hors Union Européenne	1 500,00€	3 000,00€

Les droits d'inscription seront à régler à votre admission dans la formation.  
Ces frais ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement ou de transport. **Tout paiement est définitif.**

## Financements

Le Certificat de Formation de Plasticien Intervenant est éligible à la prise en charge par la formation professionnelle continue.

Dans ce cadre, l'inscription définitive du stagiaire est soumise à la signature d'une convention entre l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée, l'entreprise du demandeur et le stagiaire.

**Le CFPI est un diplôme d'établissement qui ne donne pas grade universitaire.**